



Protocole d'accès à la piscine municipale **pour le Club de Plongée CAS 209**

La responsabilité juridique de l'exploitant (la mairie) implique
que toutes les précautions soient prises pour la réouverture
des locaux.

Tout manquement au respect du protocole nous obligera à
vous exclure de l'établissement et vous interdire l'accès lors
des prochaines séances.

Pour éviter les croisements entre les personnes (ou les clubs) et bien respecter les distanciations, un circuit est mis en place de l'entrée à la sortie de l'établissement.

Le nombre de personne a l'intérieur du bâtiment est limité à **35** personnes, au-delà de ce nombre, l'accès vous sera refusé. Merci de bien respecter l'heure d'arrivée.

Le port du masque est obligatoire dès votre entrée dans l'établissement jusqu'à l'accès du bassin.

L'application de gel hydroalcoolique (fourni à l'entrée) est aussi obligatoire.

Lors de votre arrivée à l'accueil, vous devrez remplir une feuille d'émargement avec vos NOM, Prénom et n° de téléphone.

Interdiction de saliver dans son masque de plongée pour éviter la buée, à chacun de se munir d'un produit antibuée.

Les chaussures ne pourront plus rester à l'accueil.

Plus d'entrée par la porte coté parking sauf pour déposer le matériel pour les cours.

Sens de circulation :

L'entrée se fera par le « vestiaire femme » et la sortie par le « vestiaire homme » (donc, vestiaires mixtes), comme indiqué par la signalisation au sol.

Des cabines individuelles supplémentaires ont été installées dans les vestiaires.

AUCUN vêtement ne devra rester dans les vestiaires. **Les casiers sont condamnés.**

Nous vous conseillons de venir avec un 2^{ème} sac afin d'y mettre vos vêtements secs, dont vos chaussures (qui ne pourront plus rester à l'accueil).

Vos sacs devront vous suivre jusqu'au bassin, où vous les déposerez à l'endroit dédié.

La douche est obligatoire avant l'accès au bassin.

La sortie se fera par le vestiaire homme.

BODEGA :

Port du masque obligatoire, et gel hydroalcoolique.

Respect des distanciations.

Pour tout renseignement concernant ce protocole, veuillez-vous rapprocher des membres du bureau :

- Bernard Lasselin – 06 74 35 39 84
- Nicolas Bagaglia – 06 74 24 61 73
- Gregory Del Pin – 06 62 52 00 51
- Corinne Fernandez – 06 86 51 56 03